

**NOTE A L'ATTENTION DES RIVERAINS  
de l'avenue du Général de Gaulle et les rues  
adjacentes, la rue des Acacias et la rue Jean  
Vilar**

La municipalité de Sarlat organise son traditionnel spectacle pyrotechnique **dimanche 14 juillet prochain à 23 heures**.

Pour votre sécurité, votre habitation étant située dans un rayon où d'éventuelles retombées incandescentes peuvent se produire, nous vous demandons de bien vouloir respecter les prescriptions suivantes, de 17 heures à la fin du tir du feu d'artifices :

- Aucune circulation piétonne
- Fermeture des portes et fenêtres et replier les stores ou bâches extérieurs
- Aucun stationnement de véhicules dans le périmètre de sécurité
- Retirer dans les cours et jardins tout objet susceptible d'être détérioré par des retombées incandescentes.
- Le spectacle nécessitant un maximum d'obscurité, il conviendra, dans la mesure du possible, d'éteindre toute lumière.

Dans ce périmètre, un dispositif de sécurité sera mis en place par nos services du dimanche 14 juillet à 17 heures au lundi 15 juillet à 2 heures du matin, selon les modalités suivantes :

**Des véhicules avec chauffeur seront positionnés :**

- Avenue du Général de Gaulle, à l'angle de la rue Gaubert.
- Avenue du Général de Gaulle, à l'angle de la rue de la Calprenède, au niveau du laboratoire.
- Rue de la Verperie, au niveau de l'entrée du Centre de Secours.
- Rue Jean Vilar, en direction du Roc Mol, avant la résidence de la Calprenède.

**Des blocs béton viendront renforcer le dispositif :**

- Avenue du Général de Gaulle, à l'angle de la rue Gaubert.
- Avenue du Général de Gaulle, à l'angle de la rue de la Calprenède, au niveau du laboratoire.
- Rue de la Verperie, au niveau de l'entrée du Centre de Secours.
- Rue Jean Vilar, en direction du Roc Mol, avant la résidence de la Calprenède.

**Des barrières amovibles seront installées :**

- Rue de la Calprenède, à ses deux extrémités (côté rue Jean Vilar et côté avenue du Général de Gaulle), rue qui sera interdite à la circulation piétonne.

- Rue du 26 Juin 44 (qui sera interdite à la circulation), à son intersection avec l'avenue de Selves.
- Des barrières de déviation seront mises en place au rond-point de la Poulgue et sur le boulevard Eugène Leroy, au niveau de la place Pierre Paul Grassé.

Dans ce même périmètre, la circulation et le stationnement seront règlementés ainsi qu'il suit :

**Le stationnement sera interdit dans le périmètre situé à l'intérieur de la zone sécurisée, du dimanche 14 juillet à 6 heures à la levée du dispositif de sécurité, le lundi 15 juillet à 2 heures du matin.**

La circulation sera quant à elle interdite à partir de 17 heures, heure à laquelle le dispositif de sécurité sera en place, jusqu'à la levée du dispositif.

Des dispositions particulières seront toutefois prises afin de permettre la mise en place et le déroulement des cérémonies :

- Avenue du Général de Gaulle, le stationnement sera interdit de chaque côté de la chaussée ainsi que sur la place du 19 Mars 62 et la place Sundhouse, du samedi 13 Juillet à 00 heure au lundi 15 juillet à 6 heures.

- La Rue de la Verperie sera en sens unique en direction de l'allée des Acacias et le stationnement sera interdit allée des Acacias et rue Jean Vilar, du samedi 13 Juillet à minuit à la levée du dispositif de sécurité, à l'issue des festivités du 14 juillet.

- Le stationnement de tout véhicule sera interdit Côte du Roc Mol et route de Pascal, le dimanche 14 juillet, de 6 heures à la levée du dispositif de sécurité et la circulation sera interdite de 17 heures à la levée du dispositif de sécurité.

Mesure exceptionnelle : En cas de qualification en finale de l'équipe de France au Championnat d'Europe de football, le feu d'artifice sera tiré 15 minutes après la fin du match afin de laisser la possibilité au public de se rendre sur le lieu du spectacle.

Par conséquent, en cas de prolongation, le feu est susceptible d'être tiré entre 23 heures et minuit.

Nous vous remercions de votre compréhension.

*Pour le Maire et par délégation,*

Patrick ALDRIN,  
Maire-Adjoint chargé de la sécurité, la gestion  
du domaine public et la prévention des  
risques

